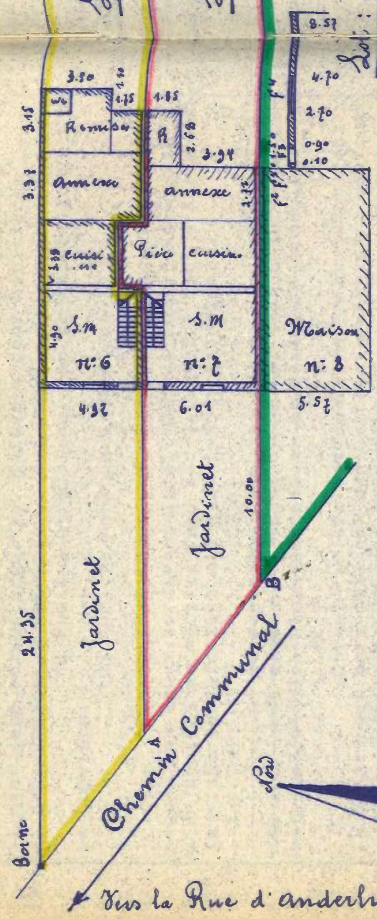


Échelle: 1 à 250.

Lorsigné. Baudoux,



C. rue de Carnières.

Plan d'une propriété (Trois maisons et jardins)

cadastres Son. B. N° 60 K, L, M, 59 m et 56 f2. Contenance:

51 A 10 Ca appartenant à FUMIERE, Marcel les Enfants.

Divisée en trois lots.

LOT : 1. Maison, annexes et Jardin, rue d'Anderslues, 6. 04 A 09 f2

Son. B. N° 60 K, 59 m et 56 f2.

LOT : 2. Maison, annexes et Jardin, rue d'Anderslues, 7.

Son. B. N° 60 L et partie de 60 K, 59 m, 56 f2. 04 A 22 f2

LOT : 3. Maison, annexes, Jardin et pâture,

rue d'Anderslues, 8. 42 A 69 f2

Son. B. N° 60 m, et partie de 59 m et 56 f2. 42 A 69 f2

TOTAL : 51 A 10 Ca

Levé et Dressé par les Géomètres Jurés

Experts Immobiliers sousignés.

Houdega Goeignies, le 11 juillet 1975.

[Signatures]

SERVITUDES.

Le plan ci-avant venté porte textuellement ce-

ce

rois

plu-

nt

son

s à

ieu-

al.

pri-

ront

ont

rs

et

ra

es à

est

n

s au

le

pou-

n

ne

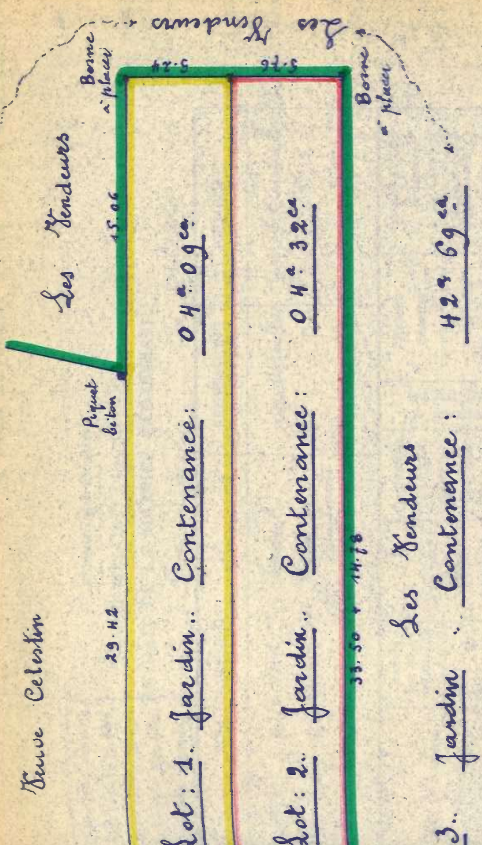
le

uc-

em-

et

e -



1). Les pignons et murs qui séparent les trois lots sont mitoyens jusqu'à l'héberge.

2). Les acquéreurs reprendront leurs eaux pluviales, ménagères, usées ainsi que celles qui proviennent de leurs propres toitures et ils les évacueront sur leur propre fonds.

3). Les eaux de la toiture avant de la maison n°8 et celles des maisons 6 et 7 s'écoulent par une descente commune, cette descente mitoyenne sera entretenue à frais communs.

4). Les points A et B, seront fixés ultérieurement par un bornage à l'amiable avec le chemin communal.

5). Les fenêtres des papiers F1 et F2, la prise de jour (briches de verre) de la maison N°8 pourront subsister dans leur état actuel, sauf la fenêtre (F4) dont la hauteur sera agrandie de 0.36 m.

6) Les bornes à fournir par les acquéreurs seront placées à leur demande.

[Signatures: C. Fumier, Marcel les Enfants, etc.]

ment, les acquéreurs déclarent :